

Saint Pantaléon de Larche, le 15 octobre 2018



COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES COMMERCES ET LOCAUX DES PROFESSIONS LIBERALES

En vertu de la « **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » toute personne doit pouvoir exercer les actes de la vie quotidienne et participer à la vie sociale, quel que soit son handicap ce qui implique que tout bâtiment recevant du public doit être rendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

Afin de permettre à tous les établissements recevant du public (ERP) de 5e catégorie et de type M\* (commerce) ou N\* (restaurant et débits de boissons. Seuls les restaurants et débits de boissons de moins de 50 m<sup>2</sup> de surface de vente sont concernés) et les locaux des professions libérales de se mettre aux normes d'accessibilité, les services de l'Etat ont mis en place un nouveau dossier « Dossier simplifié de demande de mise aux normes accessibilité pour un établissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie et de type M\* ou N\* et les locaux des professions libérales ».

Ce document peut être téléchargé sur le site Internet de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche <http://www.st-pantaleon-larche.correze.net/> Rubrique Actualités.

---

#### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedjkane@orange.fr](mailto:a.m.oumedjkane@orange.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)